



GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 21 du 8 avril 2015

GT Indemnitare du 31 mars 2015

**À la DGFIP plus qu'ailleurs, en avril ne te découvre pas d'un fil...
Après le gel du point d'indice, voilà le gel du régime indemnitaire !**

Ce 31 mars s'est tenu un groupe de travail avec la Direction Générale ayant à l'ordre du jour :

- la prime accueil 2015
- l'ACF Caissier 2015 appelée la prime de caisse
- les majorations d'ACF au titre des contraintes horaires particulières

En propos liminaires la délégation F.O. a exposé la liste des points du nouveau régime indemnitaire non réglés à ce jour, notamment :

- Les évaluateurs du domaine : Le Directeur Général recevra les organisations syndicales le 10 avril prochain.
- Le régime des pôles nationaux de soutien au réseau (PNSR), lesquels demandent à avoir le même régime que l'administration centrale.
- Point sur les garanties de rémunération des agents touchés par une restructuration et particulièrement le sort des indemnités de conseils des comptables du secteur public local.
- Concernant le régime des A encadrants (les adjoints en Recette des Finances et adjoints dans les postes), notre délégation a demandé une date de Groupe de Travail pour traiter ce sujet au plus vite.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, notre délégation a à nouveau évoqué le fait que les agents chargés de la clientèle de la Caisse des Dépôts et Consignation n'aient toujours pas reçu la prime correspondant à l'exercice 2014. Nous avons vivement dénoncé l'absence de ce point à l'ordre du jour du GT comme il l'avait été annoncé le 12 février dernier.

Il nous a été répondu que le dossier était toujours à l'arbitrage du Directeur Général. La seule réponse que nous ayons eue pour ce dossier est que la prime perdure et qu'elle sera exclusive de la prime de direction appelée ACF Expertise et Encadrement.

On nous avait annoncé un nouveau régime indemnitaire qui ne ferait pas de perdant, on est loin du compte ! Sur ce sujet la délégation F.O. a revendiqué un régime indemnitaire n'entraînant pas de perte de rémunération et le cumul des 2 primes pour les collègues qui sont à la fois inspecteurs « experts et encadrants » et chargés de clientèle CDC.

La réponse de la direction aujourd'hui est de dire qu'il y a urgence sur ce dossier, que les directions locales font remonter le mécontentement des agents.

Les points de l'ordre du jour

La prime accueil de 2015 : malheureusement les propositions de l'administration ne présentent aucune avancée positive hormis le fait que cette année la prime est élargie aux agents affectés sur un emploi « relations publiques ».

Cette année encore il n'est proposé qu'un montant maximum de 400 € avec une graduation selon son taux d'activité dévoué à l'accueil généraliste, à savoir :

Si activité à 25 % (55 jours) : prime de 100 € ; activité à 50 % : prime de 200 € ; activité à 75 % : prime de 300 € ; activité à 100 % : prime de 400 €.

F.O. a dénoncé ce système de graduation. En effet, si un agent fait un remplacement dans le courant de l'année pour une durée totale inférieure à 55 jours, il se voit exclu du versement de la prime accueil ! Nous avons revendiqué l'indemnisation de chaque jour, quel qu'en soit le nombre sur l'année.

D'autre part, nous avons de nouveau revendiqué un montant supérieur à 400 € pour une activité « accueil » à temps plein : nous demandons un alignement sur le régime indemnitaire appliqué dans les centres d'appel, à savoir 20 points ACF pour une valeur annuelle de 1 100 €.

De plus, nous avons revendiqué le cumul des primes accueil et prime caisse, ainsi qu'un élargissement du périmètre des bénéficiaires incluant toutes les structures de notre réseau et les agents recrutés dans le cadre du PACTE.

Nous n'avons aucune réponse définitive à ce jour à nos revendications il a été pris bonne note !!!

L'ACF Caissier dite prime de caisse pour 2015

On prend les mêmes et on recommence !

Aucune avancée sur ce dossier dans les propositions de l'administration, précision faite que pour les postes ouverts une demi-journée la tenue effective de caisse est comptée pour une journée entière.

Étant donné les changements d'horaires d'ouverture au public annoncés dans les départements, on ne peut que se satisfaire qu'une demi-journée compte pour une journée entière en matière indemnitaire !

La délégation F.O. a revendiqué :

- le versement de l'ACF dans toute structure où est tenue une caisse, quel que soit le nombre d'agents,
- l'inclusion des agents PACTE dans le dispositif,
- le cumul de la prime caisse avec prime accueil,
- l'augmentation de la vacation qui est maintenue à 2 € : nous demandons un alignement par le haut, à savoir prendre comme référence le dispositif antérieur au nouveau régime indemnitaire, c'est-à-dire le montant de l'indemnité qui était versée à l'échelon le plus élevé du grade de contrôleur principal.

Une nouvelle fois, nous avons dénoncé la perte de rémunération dans ce nouveau régime indemnitaire.

Le paiement de l'ACF caissier aura lieu en une seule fois en janvier de l'année N+1.

Majorations d'ACF au titre des contraintes horaires particulières

Depuis le 1^{er} mars 2015, dans le cadre d'une expérimentation, un Centre de Contact est ouvert à Chartres ayant pour agents des collègues qui dépendent de la DDFiP d'Eure et Loir.

Pour ce dernier point la délégation F.O. est intervenue notamment pour revendiquer le même régime indemnitaire pour les agents affectés aux centres de contact de Chartres, à l'instar de ce qui se pratique

pour les personnels des Centre Impôts Service dont dépend le centre de contact de Rouen, également en expérimentation :

À savoir une ACF Assistance Usagers annuelle de 20 points soit 1 100 € , à laquelle il est décidé d'ajouter un complément d'ACF de 14 points soit 770,70 €.

Cette ACF est justifiée du fait des contraintes liées à des plages horaires spécifiques et, parfois, au travail le samedi.

Ce complément sera mis en paiement sous la forme d'un versement unique en juillet à Rouen mais pas à Chartres malgré notre intervention. Pour **F.O.-DGFIP**, ce dossier n'est pas clos et nous persistons à revendiquer l'alignement du régime indemnitaire des agents du centre de contact de Chartres sur celui de Rouen.

Il nous a été précisé en questions diverses, que la GIPA 2015 serait versée cette année au mois de Mai. (voir notre communiqué du 4 mars 2015 avec simulateur de calcul sur notre site dans la rubrique « rémunération »).

En résumé :

Travailler plus pour gagner plus !

Il n'y aura pas de perdant dans le nouveau régime indemnitaire !

Le tout est d'y croire !!!

À la DGFIP, la revalorisation du régime indemnitaire, GIPA droit !

Avec l'annonce de la non-reconduction de la **Prime d'Intéressement Collectif**, on arrive au PIC de l'austérité à la DGFIP !

L'enveloppe de cette prime d'intéressement collectif serait dévoyée vers une prime de restructuration destinée aux seuls agents acteurs (malgré eux !) du remaniement du réseau des finances publiques.

Alors le 9 avril 2015, **F.O.-DGFIP** appelle les agents à s'exprimer et clamer haut et fort :

Ça suffit !

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr>

C.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : *Hélène FAUVEL*